



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 4

Les exigences procédurales du rapport d'expertise Éthique et déontologie de l'expert

*Vendredi 27 mars 2026
De 09h00 à 12h00*

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge, au civil et au pénal et à l'administratif en insistant sur les différences fondamentales des deux juridictions
- Être tenu à une déontologie et une éthique particulière

Être capable de :

- De mettre ses compétences au service de la Justice
- De collaborer à l'œuvre de Justice

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-9h15	Introduction
	David BLOND, président du CEJCA de Besançon
9h15-10h30	Rôle et mission de l'expert inscrit sur la liste de la cour d'appel
	Marie-Bénédicte MAIZY, premier président de la cour d'appel de Besançon
	L'inscription initiale de l'expert sur la liste
	La réinscription quinquennale
	Le barème, outil de travail
	L'expert au service de l'institution judiciaire
10h30-10h45	Pause
10h45-11h30	L'expert au pénal
	Marie Christine TARRARE, procureur général près la cour d'appel de Besançon
	La juridiction pénale
	Les principes directeurs
	Le cadre juridictionnel
	Le procès pénal
	L'intervention du technicien
11h30-12h00	Conclusion et débat avec la salle

Organisation de la formation

Intervenants :

- Mme Marie-Bénédicte MAIZY, premier président de la cour d'appel de Besançon
- Mme Marie-Christine TARRARE, procureur général de la cour d'appel de Besançon

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert